



TVA sur terrain viabilisé

Par **Ahmed1967**, le **11/07/2013** à **20:28**

Bonjour,

J ai un client personne morale qui a acheté un terrain de 2 hectares qui l a fait viabiliser par le recours à des prestataires spécialisés puis il l a divisé en plusieurs parcelles viabilisées qui veut vendre à des particuliers ou à des promoteurs immobiliers pour construction.

Ma question est la suivante:

Au moment de la vente des lots de Terrains, est ce que le terrain sera passible de la TVA. Si non quel est le traitement comptable à faire. Merci d avance.

Jawad.